DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE de La Roque-en-Provence 06910



Mairie de La Roque-en-Provence

Arrêté du Maire

Arrêté de Police N°A-2023-06-03

Arrêté du Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, Article L.2212-1 et suivants ;

Vu le code la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et les textes subséquents ;

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-263 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes- Des départements et des Régions ;

Considérant :

Que pour la sécurité des usagers, il convient d'interdire toute circulation des piétons et des véhicules sur la chaussée - Rue de Provence- 06910 La Roque-en-Provence , suite à des chutes de pierres.

Article n°1- En fonction du présent arrêté, la circulation des piétons et des véhicules est interdite sur la chaussée - Rue de Provence-06910 La roque-en-Provence à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article n°2- La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur .

Article n°3- Le présent arrêter fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et ampliation sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Roquésteron.

Fait le Jeudi 16 Juin 2023.

A.ARGENTI